



---

## Réponse à la question 29 (DQ16)

---

### Question 29

Dans une lettre adressée à M<sup>me</sup> Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la commission d'enquête (DB22), M. Rénauld Gravel, directeur-général de la Ville de Joliette s'interrogeait à savoir à quelle date la compensation financière du programme de mise en valeur intégrée leur serait rendue disponible et à quelles conditions. Il se demandait s'il serait possible pour la Ville de Joliette d'engager l'octroi attendu dès 2011 à la lumière d'une entente de principe conclue avec Hydro-Québec relativement à un projet retenu d'un commun accord.

Dans un courriel à M<sup>me</sup> Anne-Lyne Boutin daté du 2 juin 2011, M. Hugo Mimee d'Hydro-Québec indiquait qu'un suivi serait fait avec la Ville de Joliette.

Ce suivi auprès de la Ville de Joliette a-t-il été effectué ? Veuillez préciser.

Dans l'éventualité où ce suivi aurait été effectué par lettre, veuillez en déposer une copie auprès de la commission d'enquête.

### Réponse d'Hydro-Québec

Dans une lettre du 2 juin 2011, M<sup>me</sup> Anne-Lyne Boutin, à titre de coordonnatrice du secrétariat de la commission du BAPE invitait M. Renald Gravel, directeur général de la Ville de Joliette à communiquer avec Hydro-Québec relativement aux crédits qui seront rendus disponibles pour le milieu d'accueil de la future ligne à 315 kV Mauricie-Lanaudière.

M. Gravel représente une collectivité avec qui la direction – Affaires régionales est en relation depuis nombre d'années. Aussi nous sommes demeurés disponible afin de répondre à ses questions ayant trait au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) et surtout pour en clarifier au bénéfice de M. Gravel le fonctionnement.

Depuis la réception de la question 29, un conseiller de la direction – Affaires régionales et collectivités a pris l'initiative de contacter le bureau de la direction générale de la ville de Joliette afin de pouvoir obtenir un échange téléphonique à ce sujet avec M. Gravel, préférablement d'ici le 24 juin 2011.